

Présents : Marie-Dominique MALHERBE, Georgette BOUYGUES, Eveline CHABERT, Monique DUBOURDEAU, Elisabeth DUPRAT, Jean-Paul GARCIA, Monique GUILBERT, André JALLET, Caroline KJELLBERG, Monique LAURENT, Marie-Thérèse LAVALLERY, Nicole PRADEAU, Jean RIBOULET.

Absents : Angéline DAREAU(excusee), Jacques DAREAU, Jean-Claude DAREAU, Rénata DIET (excusee), Sylvie GAUTRON(excusee), Denis MALABOU, Georgette MASPATAUD(excusee), Jacques MONIER(excusee), Yvonne MOREAU, Claude RENAT, Yvonne ROUFFY, Jean-Luc THEVENOT, Jean-Pierre VENTRE(excusee).

ORDRE DU JOUR :

1. Réforme du classement et ses implications.
2. Rappel et discussion des règles sur le défraiement des arbitres, ramasseurs et teneurs de tableau lors des épreuves fédérales.
3. Point sur l'arbitrage.
4. Présentation d'un challenge 5, 6 et 7.
5. Présentation d'un challenge club.
6. Subvention aux Championnats du Monde.
7. Organisation des semaines VAL (Collonges en Mars 2011 - Eygurande en Juin 2011).

1. La réforme du classement

La réforme du classement au pourcentage est assez complexe, mais paraît plus juste. Il faut attendre la fin de la saison pour apprécier les conséquences de cette réforme. Chaque tournoi a un poids selon le nombre de joueurs par série et le nombre de parties et chaque joueur se voit attribuer un pourcentage de S1, S2 S3, S4 en fonction du nombre de joueurs de chaque série qu'il a battus.

Les TRAP n'attribuant pas de pourcentage, chaque organisateur a la possibilité de les transformer en T.H. normal ou catégoriel (avec le cahier des charges des TH).

Cette réforme a des implications financières au niveau du comité puisque les TRAP contrairement aux TH donnent lieu à redevance au comité.

2. Défraiements des arbitres

Lors des épreuves fédérales il était prévu jusqu'à présent un défraiement de repas pour une épreuve sur la journée (15euro) et un défraiement kilométrique des arbitres étrangers au club organisateur à condition qu'ils ne covoiturent pas un joueur. Ce défraiement était pris en charge par le comité.

Le 1^{er} souhait du bureau est de supprimer la notion initiale de covoiturage avec joueurs

lorsque l'arbitre était le conducteur.

Le changement est accepté à l'unanimité.

L'arbitre qui prend sa voiture sera défrayé pour le kilométrage de club à club. A l'inverse un joueur qui covoiture un arbitre ne sera pas défrayé puisqu'il se déplace pour jouer et non pour arbitrer.

Les personnes qui viennent pour les réunions (CA, AG) et jouent après ne sont pas défrayées de leurs kms.

Pour les TH (hors championnats départementaux) le comité n'intervient pas.

Le 2^{ème} souhait du bureau est que lors des épreuves fédérales, les clubs organisateurs fournissent les teneurs de tableau et les ramasseurs. Si les ramasseurs et teneurs de tableau sont extérieurs au club organisateur, le club prend en charge leur indemnisation s'il y a lieu.

Lecture d'un mail envoyé le 1^{er} octobre 2010 par Angéline DAREAU :

« Bonjour

Ne pouvant assister au CA d'Eymoutiers, je demande à être excusée.

Mais je voudrais donner mon avis sur plusieurs points de l'ordre du jour.

Un club qui prend en charge l'organisation d'une épreuve doit pouvoir choisir, pour des questions d'affinités, ses arbitres, ramasseurs et teneur de tableau même si le Comité les défraie.

Alors que le Comité a de l'argent en caisse, je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez plus défrayer les ramasseurs et le teneur de tableau alors que vous voulez supprimer la notion de covoiturage. Quelque chose m'échappe.

Ce souhait pénalise les petits clubs qui n'ont pas de trésorerie et qui veulent exister en organisant des épreuves. C'est le cas de mon club. Pour avoir organisé des épreuves par centres depuis plusieurs années, je sais qu'elles ne rapportent pas grand chose. Pour bien comprendre, le club de Saint-Hilaire a été déficitaire de 163,47€ à la fin de la saison 2008/2009 et excédentaire de 6,97€ à la fin de la dernière saison et ce grâce au bon résultat du TH.

Cette contrainte supplémentaire si elle est décidée, fera que le club de Saint-Hilaire n'organisera pas d'épreuves par centres cette saison.»

Jean Riboulet explique qu'il a ses ramasseurs attitrés et qu'il prend en charge le repas de midi. Caroline Kjellberg rétorque que son club est trop petit pour pouvoir fournir des ramasseurs et teneur de tableau et qu'il lui sera donc impossible d'organiser une épreuve.

La présidente rappelle alors qu'une épreuve comme le blitz ou les semi rapides dégagent un bénéfice conséquent et que le club peut consacrer une part de son bénéfice pour indemniser ses ramasseurs. Il semble évident que lorsqu'on prend en charge l'organisation d'une épreuve on s'arrange pour trouver en priorité de l'aide dans son propre club. Il ne faut pas perdre de vue la notion de bénévolat.

La décision n'est pas soumise au vote, elle le sera lors de l'AG.

Un tableau sera envoyé à chaque organisateur à remplir à chaque épreuve fédérale pour que le trésorier puisse effectuer les indemnisations.

Pour les Interclubs pas de défraiement puis que les arbitres, ramasseurs et teneurs de

tableau viennent avec leur club.

3. Point sur l'arbitrage.

Un 3ème point est soulevé, celui des arbitres régionaux. La présidente souhaite que chaque arbitre régional figurant sur la liste du comité arbitre au moins une épreuve fédérale dans la saison.

La décision est approuvée.

Le nouveau règlement d'arbitrage va compliquer un peu le travail des arbitres et surtout des doubles arbitres. Il faut donc revoir à la baisse le nombre de bulletins corrigés par les DA. Un DA ne devrait pas corriger plus de 50 joueurs, les bulletins litigieux étant plus difficiles à analyser.

Les prévisions sur l'arbitrage sont en retard dans la distribution du fait de la réponse tardive de certains arbitres.

4. Création d'un Challenge réservé aux séries 5, 6 et 7.

Le joueur ou la joueuse qui a obtenu le plus de points lors des épreuves fédérales (exclus les Interclubs) recevra un **trophée lors de l'AG et sa licence gratuite l'année suivante.** Georgette Bouygues n'est pas trop d'accord avec ce système de récompense mais se range à l'avis général.

Sylvie Gautron se charge de la mise à jour du classement du challenge consultable sur le site du comité.

5. Challenge club

Le club qui obtient, proportionnellement, le plus de nouveaux licenciés gagnera le challenge.

Le chiffre de référence est le nombre de licenciés au début de l'année.

Le club gagnant aura sa **réaffiliation offerte pour la saison suivante.**

6. Subvention Championnats du Monde

La subvention de 100 euro accordée par le bureau lors de Championnats du Monde en France est acceptée par le CA.

Elle est portée à 130€ pour un Championnat du Monde dans un pays limitrophe et à 200€ pour un Championnat du Monde dans un pays non limitrophe.

La décision est prise à l'unanimité.

7. Semaines VAL

Monique Laurent prend en charge l'organisation des semaines VAL aidée par Jean-Paul Garcia.

Il faut prévoir pour Collonges 3 arbitres en plus de Monique et Jean-Paul plus 2 ramasseurs.

Appel à candidature pour les 2 semaines VAL.

L'année dernière il y avait 42 joueurs à Collonges et 19 joueurs à Eygurande.

Les 2 challenges à Eygurande (avec suivi des 10 premiers sur chaque partie) avaient été très appréciés. Il faut donc les renouveler de même que les 3 forfaits scrabble (17 parties)

offerts par tirage au sort pour la saison suivante. Le cadeau pour chaque joueur reste pour l'instant à 5€ pour Collonges.(à revoir à la baisse en fonction du nombre d'inscrits)

Monique Laurent propose un tirage au sort de petits lots très appréciés dans d'autres centres.

Suite au nombre de joueurs non licenciés en 2010 à Collonges, il est décidé d'imposer la licence pour jouer les simultanés.

Le CA se termine à 12h. Il est suivi d'un repas offert aux membres du CA.
